

DEPARTEMENT DU GARD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

**MAIRIE - 30200 SAINT-ETIENNE-DES-SORTS**  
Téléphone : 04.66.79.26.06  
contact@saintetiennedessorts.fr

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-10  
D'OCCUPATION DE VOIRIE  
SOCIETE DAUMAS  
Annule et remplace arrêté n°2025-08**

Le Maire de la commune de SAINT ETIENNE DES SORTS,

Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la société DAUMAS est chargée du curage de fossés de la commune situé :

- Chemin du Stade
- Chemin du Jonquier
- Chemin de la Jalette

**A R R E T E**

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules de la société DAUMAS sont autorisés sur la voie publique.

Article 2 : Cet arrêté est valable du 25 mars 2025 au 4 avril 2025.

Article 3 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Pont Saint Esprit est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Monsieur Le Maire  
Stéphane MARCELLIN**

